

ré pour en profiter ? Les légitimistes ? les orléanistes ? M. Thiers ? Qui ? Ce sera une véritable course au clocher.

Le Rappel reproche aux bonapartistes d'être « les farceurs de la mort » de jongler avec le cadavre de Napoléon III, et de se conduire en bateleurs de la foire.

On lira plus loin le compte-rendu de la séance d'hier de l'Assemblée nationale. Comme on le prévoyait, l'interpellation sur les affaires de Rome a été transformée en simple question, d'un commun accord entre les députés catholiques et le gouvernement.

C'est M. de Belcastel qui a pris le premier la parole ; M. Dufaure a répondu : il a affirmé que le gouvernement « n'a point à Rome de double politique » et que « s'il apprenait qu'il en est ainsi à son insu, il ne le souffrirait pas un seul jour. Mais, placé dans une situation unique, le gouvernement doit quelquefois faire entendre deux langages qui sont différents, mais non pas opposés. Il demande qu'on ne l'oblige pas à faire de la politique à la tribune sur ces graves questions où les moindres paroles ont une importance considérable. »

M. Chesnelong a eu le vrai succès de la journée. Il remercie le ministre et prend acte de ses déclarations dans une courte harangue pleine de chaleur, d'éloquence et de conviction.

Une dépêche particulière d'Alger nous annonce que le général de Galiffet, qui commande la subdivision de Batna, vient de ravitailler Tuggurt et de parcourir les principaux points dépendant de son commandement. Pendant qu'il opérât dans cette direction, une colonne, placée sous les ordres du duc de Chartres, a été chargée de faire une diversion du côté de Batna et a eu un engagement très brillant avec plusieurs tribus de la région saharienne, qui ont été dispersées. Le reste de la province de Constantine est tranquille. (Patrie)

L'Ordre appelle le parti légitimiste « le plus honnête de tous. » Nous le savions depuis longtemps, mais il faut toujours savoir gré à des adversaires de le répéter.

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 15 janvier.

Dans les explications données par M. Thiers à la commission des Trente, elle a été frappée des préoccupations de plus en plus personnelles du président. Les institutions doivent être ou modifiées ou établies, les délibérations de l'Assemblée souveraine organisées pour les convenances de M. Thiers ; il faut lui faire une France à son image ou à sa taille. Il veut bien prendre part aux discussions des projets de loi en prévenant l'Assemblée par un message, mais il entend n'être pas exclu des débats sur les interpellations, ce qui nous ramène, en réalité, à cette constitution Rivet dont M. Thiers n'a pas cessé de se moquer et qui a tué son auteur.

M. Thiers veut être, comme il a dit, le Leader de l'Assemblée, comme dans les chambres anglaises ; mais chez nos voisins, il existe une responsabilité ministérielle sérieuse ; or, M. Thiers, dans ses explications d'hier, a tout fait pour maintenir la responsabilité illusoire

qui existe en ce moment, et qui se trouve inscrite dans l'art. 5 du projet présenté par M. Eug. Tallon, projet qui excite les sympathies de M. Thiers.

Vous avez remarqué que le président tient surtout à sa seconde chambre, qu'il prétend devoir être le rempart conservateur le plus solide contre la nouvelle Assemblée que la politique présidentielle livre d'avance au radicalisme. L'idée de cette seconde chambre est le vrai dada de M. Thiers, si les chambres des pairs de la restauration et du gouvernement de Louis-Philippe, si le sénat de l'Empire n'ont pu empêcher la chute des régimes précédents, je vous demande si le radicalisme coupé par la politique de M. Thiers, aura beaucoup de peine à renverser cette seconde chambre républicaine ? Jamais illusion plus ridicule n'est entrée dans la tête d'un homme d'Etat. Ajouter que cette innovation est celle qui a le moins de chances d'être adoptée par l'Assemblée, car la droite repousse cette seconde chambre comme ayant pour but de constituer la République, et, d'un autre côté, la gauche repousse cette même seconde chambre, comme étant une institution anti-républicaine.

La note officieuse envoyée aujourd'hui aux feuilles de Paris et des départements, se hâte trop de présenter les résolutions de la commission des Trente, comme étant définitivement arrêtées. Il n'est pas exact que le rapport soit en état d'être lu vendredi à la commission. Ce jour-là, elle doit délibérer sur les explications de M. Thiers, l'entendre peut-être de nouveau et arrêter ses décisions. C'est alors seulement que le rapporteur sera élu.

Les bonapartistes, depuis la mort de Napoléon III, manifestent une hostilité encore plus grande contre les princes d'Orléans. Après un rapport envoyé au ministre de la guerre par le gouverneur général de l'Algérie, le duc de Chartres vient à se distinguer dans un combat à Biskara.

Poursuite de la proposition présentée par M. Destremx pour attribuer, dans l'Assemblée, une tribune de 12 places à la presse départementale, les syndicats, au mois de mai 1870 par une réunion générale des journaux de province, se sont présentés aujourd'hui à la questure, pour aviser au moyen d'entrer en jouissance de cette tribune, qui, depuis 1848, avait toujours été à la disposition de la presse départementale et dont le rétablissement n'a pu encore être obtenu à l'Assemblée à Versailles. M. Baze a reçu les syndicats avec l'incivilité qui lui est habituelle, contestant leurs pouvoirs quoique les procès-verbaux qui mentionnent leur élection régulière aient été déposés, l'année dernière, à la questure. M. Baze a déclaré que le compte-rendu obligatoire qui allait être imposé rendait complètement inutile pour la presse départementale, cette tribune qui n'était réclamée que dans un intérêt de boutique. En présence d'un pareil langage, si offensant pour toute la presse départementale, les syndicats n'ont pu que se retirer en protestant, et ils ont rédigé un procès-verbal de cette conférence, procès-verbal qui vous sera prochainement envoyé.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 15 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures 45 minutes.

Adoption du procès-verbal.

M. Lespinasse demande à interpellier le gouvernement sur la conduite qu'il compte tenir à l'égard des municipalités qui refusent de mandater les traitements des instituteurs congréganistes.

Le jour de la discussion est fixé à samedi.

L'ordre du jour appelle la fixation de l'interpellation de M. de Belcastel relative à la démission de M. de Bourgoing.

M. de Belcastel annonce que d'accord avec le gouvernement, les auteurs de l'interpellation ont consenti à la transformer en une simple question.

Cela posé, l'orateur rappelle les faits qui ont précédé la démission de M. de Bourgoing et notamment l'incident relatif à l'Orénoque.

On s'est demandé si cet incident était le signe d'un changement dans la politique du gouvernement à l'égard du St-Siège. Il y va de nos intérêts les plus chers, de notre honneur à ce que la France soit fidèle à sa politique traditionnelle à l'égard du vicar, de Jésus-Christ.

L'orateur conclut en exprimant l'espoir que M. le garde des sceaux qui a donné tant de gage de son esprit conservateur, fera à cette question une réponse qui satisfiera les consciences catholiques.

M. Dufaure redoute que M. de Belcastel n'ait, à son insu, fait dégénérer une question en interpellation ; si telle était l'intention, l'orateur demanderait la remise du jour de la discussion.

Sous le bénéfice de cette observation, M. Dufaure répond en premier lieu que la demande faite par l'état-major de l'Orénoque n'est qu'une simple politesse à l'égard du roi d'Italie. Le gouvernement n'a pas l'intention de élargir sa politique à l'égard du Pape, en atteste la nomination de M. de Corcelles, dont le libéralisme et le catholicisme sont connus.

En second lieu, le gouvernement n'abandonne pas le protectorat des établissements religieux à Rome, en troisième lieu la politique du gouvernement ne saurait être interprétée comme hostile au St-Siège. Le ministre termine en disant qu'il prie l'Assemblée de tenir compte au gouvernement des difficultés que présente à Rome une double ambassade.

M. Chesnelong remercie M. Dufaure de sa déclaration et adjure le gouvernement de ne pas séparer l'intérêt français de l'intérêt catholique.

L'incident est clos. Reprise de la discussion du projet concernant le conseil supérieur de l'enseignement.

M. Journault, sur l'article 1^{er}, propose un amendement portant que 3 membres de l'enseignement libre feront partie du Conseil.

Cet amendement, mis aux voix, est rejeté. Adoption du paragraphe 20 et de l'article premier.

M. Jean Brunet vient développer un article additionnel portant que chaque membre du conseil sera tenu, avant de siéger, de déclarer qu'il croit en Dieu.

L'orateur conclut en demandant le renvoi de son amendement à la commission.

Ce renvoi n'est pas ordonné et l'amendement est rejeté.

Demain suite de la discussion.

Sur la proposition de M. Raudot, la convention passée entre l'Etat et les chemins de fer de l'Est est renvoyée à une commission spéciale.

La séance est levée à cinq heures 40 minutes.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIÈRE

UN VOL DES PLUS AUDACIEUX a été commis samedi dernier, vers la soirée, dans un établissement industriel de Seraing. Au moment du paiement des ouvriers, l'employé chargé de cette besogne dut quitter un instant son bureau dont il avait laissé la porte ouverte. A son retour, sa surprise fut grande en s'apercevant qu'un filou y était entré et lui avait enlevé une somme d'environ deux mille cinq cents francs.

La police fait d'actives recherches pour retrouver l'auteur de ce vol audacieux.

SAUVAGERIE.— Dans une rixe qui avait lieu avant-hier, à Liège, rue du Ponce d'Avroy, un des combattants a porté à son adversaire un violent coup de poignard qui lui a fait au ventre une blessure large béante d'où s'échappaient les intestins. La victime de cet horrible forfait est un cocher de vigilante ; il a été conduit au bureau de la Permanence, d'où, après avoir été examiné, il a été transféré en toute hâte à l'hôpital de Bavière pour y recevoir les soins que réclamait son état excessivement grave.

L'auteur de cette lâche agression a pu la fuite après avoir perpétré son crime. La police est à ses trousses.

DÉCOUVERTE.— Dimanche matin, les employés de l'écluse de Marche-les-Dames (Namur), ont, en travaillant au barrage, trouvé le cadavre du capitaine Bouvier, dont la disparition mystérieuse, il y a près de six semaines, a causé une si profonde sensation.

Le corps, en pleine décomposition, était attaché par le bras à une des fermettes. On n'a pu être reconnu qu'à une bague et à des boutons de manchettes.

Il était peu probable que l'autopsie du corps, entreprise dans de semblables circonstances, fournit quelques indices ; elle a cependant été faite par un médecin civil. Les nouvelles constatations auront lieu à l'hôpital militaire.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le Consul général de France à Londres vient d'appeler l'attention du gouvernement sur un genre d'escroquerie pratiqué depuis quelque temps dans cette ville, au préjudice de négociants français.

La fraude est des plus simples : des individus écrivent à quelque maison française sur papier portant un en-tête commercial, font une commande et donnent pour adresse un domicile, qu'ils s'efforcent de conserver après la réception de l'envoi.

Quelquefois, la prétendue maison de commerce paye d'avance, mais c'est au moyen de lettres de change fausses dont l'échéance éloignée ne permet pas de reconnaître de suite la non-valeur.

La fraude est régulièrement faite, elle porte le timbre voulu par la loi et pour lui donner une apparence de réalité, on la revêt faussement de l'acceptation et du timbre d'une maison de commerce française honorablement connue. Avis aux commerçants français.

D'un levier à excentrique de frein, placé, au moyen de charnières, au centre de chacune de ces tiges qui reçoivent leur mouvement de recul au moyen d'un accouplement de chaîne entre chaque wagon, et qui, à un moment donné, peut agir instantanément sur toutes les roues des wagons, et les force à tel point qu'ils glissent sur les rails, avec tout le poids d'un train en marche.

La distance d'arrêt est calculée à vingt mètres en cinq secondes.

Depuis deux ans, on a fait des essais en vain pour parvenir à un résultat satisfaisant ; mais nous n'avons aucun doute que le système Lowaert et Leslie sera bientôt appliqué sur tous les chemins de fer, car il est d'une facilité d'exécution aussi incontestable que sa puissance est grande.

La même force, en effet, qui lance le train, servira désormais à l'arrêter. (Propagateur)

L'Echo du Nord reçoit d'un officier supérieur la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur, Un article de l'Echo cite le général Schramm comme président probable du conseil.

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.

Je suis, Monsieur le rédacteur, avec toute ma reconnaissance, votre dévoué serviteur.

Un officier supérieur

Le général Schramm est un homme d'un grand mérite militaire et d'un grand talent administratif. Il est digne de la confiance que vous lui témoignez.